

AMBASSADE  
DE LA  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
EN SUISSE

Berne le 29 Janvier 1919

~~ASL~~ 37 A.S.C.

à rappeler dans la réponse.

NOTE VERBALE

—oo—

L'Ambassade de France a l'honneur d'accuser réception au Département Politique de ses Notes Verbales des 18 & 22 courant relatives au ravitaillement du Tyrol.  
fol 137

Ainsi que le sait sans doute le Département Politique, cette question a été examinée en détail par Monsieur de GOUMOENS et la Commission Interalliée au cours d'une réunion tenue le 21 de ce mois. Il y a été précisé que les Gouvernements Alliés désiraient voir ravitailler par l'intermédiaire de la Suisse toute la région du Tyrol qui n'est pas occupée par les troupes italiennes. Il y a été également entendu que les rations allouées au Tyrol seront égales à celles qui ont été fixées pour le Vorarlberg.

La Commission Interalliée a d'autre part, pris acte d'une déclaration du Directeur de l'Office Fédéral de l'Alimentation, déclaration suivant laquelle la Suisse serait prête à effectuer encore tant au Tyrol qu'au Vorarlberg ou au Liechtenstein des envois suffisants pour ravitailler la population de ces pays pendant huit semaines dans les conditions indiquées ci-dessus.

Au

DEPARTEMENT POLITIQUE SUISSE

BERNE

=+==+==+==+=



En ce qui concerne le remplacement des denrées expédiées ou à expédier par la Suisse dans ces pays ainsi qu'à la ville de Vienne, M. de GOUMOENS a fait savoir que la Suisse se chargerait d'effectuer les achats et de les transporter par mer par les moyens à sa disposition; il suffirait donc que la Suisse se vit accorder des facilités de transport supplémentaires à partir de la mer. La question revient en somme à l'introduction en France pendant les deux prochains mois de matériel de transport d'une capacité totale de 9.500 tonnes en sus de celui que la Suisse peut actuellement y envoyer pour la formation des trains de ravitaillement.

... L'Ambassade de France qui a transmis cette préposition avec avis favorable à son Gouvernement, ne manquera pas de tenir le Département Politique au courant des dispositions qui seront prises à cet égard.//.